



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-02-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

DELIBERATION N°02.06.2020

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Approbation du règlement intérieur pour la mandature 2020-2026.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La tâche que nous allons devoir accomplir va nous demander beaucoup de temps et de sacrifices si nous voulons être à l'écoute de la population et répondre à la fois à ses aspirations et aux missions qui nous sont dévolues.

Pour plus d'efficacité, il nous faudra travailler de concert, dans un climat de totale confiance.

Encore faut-il que les diverses tendances puissent travailler et s'exprimer dans de bonnes conditions.

Je vous propose aujourd'hui de formaliser ces règles de fonctionnement qui ne font que confirmer une pratique que j'ai adoptée depuis que j'occupe la fonction de premier magistrat.

Je sou mets donc à votre approbation, le projet de règlement intérieur conformément à l'article L.2541-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il repose sur la recherche constante d'une meilleure efficacité afin de faire fonctionner convenablement notre assemblée tout en assurant à chacun d'entre nous le respect de ses droits.

Ce règlement a valeur d'instruction permanente pour l'ensemble des services municipaux et se veut un guide pratique pour nous tous.

Si chaque élu s'y conforme, nos débats y gagneront en concision, efficacité, sérénité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le projet de règlement intérieur,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

ADOpte le règlement intérieur du Conseil municipal de la ville de Septèmes-les-Vallons, pour la mandature 2020 – 2026.

Le Maire,

André MOLINO

